



Conditions Générales de Vente de l'organisme de formation BETTERFLY

(Date de mise à jour : 09 septembre 2021)

1. Désignation

La société BETTERFLY désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 20 rue de la Cardamome à La Possession, La Réunion. La société BETTERFLY met en place et dispense des formations inter-entreprises, intra-entreprises, et auprès de particuliers, à La Possession et sur l'ensemble du territoire de La Réunion, seule ou en partenariat.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par la société BETTERFLY pour le compte d'un client. Toute commande auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. Devis et attestation

Pour chaque formation et atelier réalisé sur commande spécifique, la société BETTERFLY s'engage à fournir une proposition commerciale au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, paraphé, daté, signé et tamponné de la proposition qui devient alors une convention de formation si le client est un professionnel, ou un contrat de formation si le client est un particulier. À chaque fin de session de formation, une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie au client.

4. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (le cas échéant). Le paiement est à effectuer selon les modalités suivantes :

- Après un délai de rétractation conformément à l'article 11 du contrat ou de la convention de formation professionnelle, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% du total.
- 40% du coût de la formation sera facturé à mi-parcours de la formation, à réception de la facture délivrée par la société Betterfly
- Le paiement du solde, à la charge du bénéficiaire, seront exigés devra être fait le lendemain du dernier jour de l'action de formation.

Le prix des ateliers et séances individuelles sont affichés toutes taxes comprises selon le taux de TVA en vigueur sur le lieu de la prestation. Le paiement est à effectuer sur place après exécution de la prestation au comptant. Pour chaque prestation d'initiation artistique, d'art coaching, d'art thérapie, la société fournira une facture à réception du paiement de la prestation, sur demande du client. En cas de commande spécifique d'animation d'ateliers collectifs, un acompte de 30% sera exigé à la signature du devis par le client, particulier ou entreprise.

5. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou autre organisme financeur il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de

financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société BETTERFLY ne reçoit pas la prise en charge du financeur au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse betterfly.reunion@gmail.com.

- En cas d'annulation dans un délai supérieur à 1 mois avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

BETTERFLY | SARL au capital de 6 200 euros immatriculée au RCS de St Denis (Réunion) sous le n° SIRET : 83475003600016

Siège social : 20 rue de la Cardamome 97419 La Possession | Tel : 0692694163 | Mail : betterfly.reunion@gmail.com

| Numéro de déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973197397 auprès du Préfet de La Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



- En cas d'annulation dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 70% du coût total initial sera facturée au client.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines, 100% du coût total initial de la formation sera dû.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société BETTERFLY ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. L'annulation d'un atelier ou d'une séance individuelle, du fait de la société est possible sans condition de délai. La prestation sera alors reportée à une date ultérieure en accord avec le client.

7. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

8. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société BETTERFLY sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

10. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société BETTERFLY et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint-Denis de La Réunion.